

D'ici 2026, tous les fonctionnaires seront protégés par une mutuelle

C'est un Zudausquois, Didier Bée, qui préside la Mutuelle nationale territoriale (MNT). Elle tenait son comité régional à Tilques jeudi et vendredi, où il a été question de la prochaine obligation qu'auront les collectivités de participer au financement d'une assurance santé et de la prévoyance pour chaque agent.

PAR VALÉRY DUHAUT
saintomer@lavoixdunord.fr

TILQUES.

La MNT. La Mutuelle nationale territoriale (MNT) assure 800 000 fonctionnaires territoriaux en France. C'est la plus importante dans ce domaine. Elle couvre même un million de personnes, si on tient compte des conjoints et/ou des enfants des adhérents, rattachés à cette mutuelle.

Qu'est-ce qu'un fonctionnaire territorial ? Il s'agit des personnels titulaires qui œuvrent pour une collectivité locale, tel les communes, les intercommunalités, les conseils départementaux ou régionaux. Cela représente 1,8 à deux millions de personnes en France.

« C'est un progrès important pour les agents, même si ça aura un coût pour les collectivités. »

DIDIER BÉE

La mutuelle santé (enfin) obligatoire. Dans le privé, bien des employeurs participent au financement d'une mutuelle santé pour leurs salariés. Jusque maintenant, les collectivités publiques n'étaient pas tenues de le faire. « Une ordonnance du 17 février 2021 prévoit de les y obliger », explique Didier Bée (1). Le Zudausquois est président, depuis cet été, de la MNT. Jeudi et vendredi, il présidait le comité régional an-



Didier Bée, président de la Mutuelle nationale territoriale forte de 800 000 adhérents en France.

nuel des Hauts-de-France de sa mutuelle, à l'hôtel château Tilques, qui prépare l'assemblée générale à Caen cet été. Cette ordonnance était le point principal de l'ordre du jour. « C'est un progrès important pour les agents, même si ça aura un coût pour les collectivités. » Cette participation doit être effective dès 2026.

La prévoyance aussi. La pré-

voyance permet à un salarié en longue maladie de continuer à toucher l'intégralité de son salaire. Aujourd'hui, bien des fonctionnaires n'ont pas cette protection. Et si hélas, ils doivent faire face à un important problème de santé, ils voient leur salaire amputé au bout de 90 jours d'absence. Là aussi, le gouvernement permet une sacrée avancée en obligeant les collectivités à finan-

cer une partie des cotisations de cette prévoyance. Ainsi, tous les agents en seront dotés. « C'est encore plus urgent, puisque la loi exige une mise en place dès 2025 », indique Didier Bée.

Tous les fonctionnaires. La MNT ne couvre que les fonctionnaires territoriaux. Mais cette ordonnance concerne toute la fonction publique (État et hospitalière

QU'EN EST-IL DANS NOS COLLECTIVITÉS ?

Dans l'Audomarois, la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, qui emploie 500 agents, a déjà mis en place cette couverture santé et prévoyance. Cette nouvelle ordonnance ne changera rien. Il en est de même pour la communauté de communes du Pays de Lumbres.

Pour la mutuelle santé, la participation minimale des employeurs pour chaque salarié sera de 15 euros par mois, et de 7 euros pour la prévoyance. À titre d'exemple, la communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, que dirige Didier Bée, a déjà mis en place cette mutuelle, de même que la ville de Berck. Ces deux collectivités participent à hauteur de 12,50 euros pour la santé et de 5 euros pour la prévoyance. Elles devront donc augmenter un peu leur engagement.

Il va de soi que les salariés participent aussi au financement de cette couverture sociale.

aussi). « Tous les fonctionnaires seront couverts par une mutuelle santé et une prévoyance », conclut le président.

Cela représente six millions de personnes en France. ■

(1) Didier Bée, par ailleurs maire de Zudausques, est directeur de la communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois (secteur Berck, Le Touquet, Montreuil...). Il a donc le statut de fonctionnaire territorial.